

### **COMITER Seine-amont**

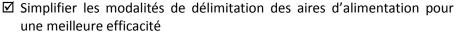
## Préparation du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention : Volet Alimentation en eau potable et protection de la ressource

#### Vos avis et contributions sont attendues sur :

http://linoit.com/users/redoutse/canvases/En%20route%20pour%20le%2011%C3%A8me%20programme

#### Enjeu n°1 : Maîtrise, voire réduction des pollutions diffuses

- ☑ Favoriser l'appropriation de la problématique par les maîtres d'ouvrage des captages afin de les responsabiliser dans le portage et le pilotage des études d'aires d'alimentation des captages, y compris la mise en œuvre des programmes d'actions
- ☑ Concentrer les moyens humains et financiers sur la protection des captages prioritaires (« Grenelle » et « Conférence environnementale »)

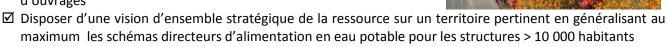




- ☑ Faciliter l'émergence des programmes d'actions : formation des maîtres d'ouvrage, animation, mobilisation des acteurs agricoles
- ☑ Optimiser l'accompagnement au changement de pratiques agricoles
- ☑ Accompagner les techniques et matériels alternatifs aux produits phytosanitaires en zones non agricoles

#### Enjeu n°2 : Disponibilité en quantité suffisante de la ressource en eau

- ☑ Accompagner la structuration de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau potable
- ☑ Favoriser la gestion économe de l'eau, les actions permettant des économies d'eau significatives et la lutte contre le gaspillage
- ☑ Anticiper les conflits d'usage et accompagner les démarches locales d'adaptation au changement climatique
- ☑ Promouvoir la solidarité autour de la ressource en eau entre maîtres d'ouvrages





#### Enjeu N°3 : Gestion patrimoniale et sécurisation de l'alimentation en eau potable

- ☑ Durcir la condition d'éligibilité aux aides de l'Agence relative à la définition des périmètres de protection des captages.
- Accompagner la mise en œuvre des actions prioritaires du plan national santé environnement 3 : évaluation et plan de gestion des risques.
- ☑ Conditionner les aides à la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale : indicateurs techniques et financiers relatifs à la connaissance et à l'entretien du patrimoine des collectivités, qualité des travaux d'investissements, réalisation de diagnostics réseaux et/ou schémas directeurs.



- ☑ Inciter les collectivités à respecter leurs obligations en matière de rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) et de publication à l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA).
- ☑ Anticiper la baisse de moyens techniques et financiers disponibles en territoire rural du fait de la décroissance démographique et de la baisse de la consommation d'eau des ménages

# Rappel des documents de référence

SDAGE	Défi n°5 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future  ⇒ Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses  ⇒ Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions
2016-2021	Défi n°7 - Gestion de la rareté de la ressource en eau  ⇒ Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future  ⇒ Prévoir une gestion durable de la ressource en eau
	<ul> <li>Chap. 3.5 : Défi n°5 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future</li> <li>⇒ Appuyer les maîtres d'ouvrage et renforcer la connaissance pour mieux agir</li> <li>⇒ Accompagner les changements de pratiques</li> </ul>
10 <sup>ème</sup> programme 2013-2018	Chap. 3.6 : Assurer l'approvisionnement public en eau potable  ⇒ Assurer l'approvisionnement permanent du service public de l'eau potable par une eau de qualité satisfaisante et en quantité suffisante  ⇒ A l'occasion des travaux, les maîtres d'ouvrage sont incités à mettre en œuvre ou à promouvoir des actions de protection de la ressource en eau et de lutte contre le gaspillage
	Chap. 3.8 : Défi n°7 - Gestion de la rareté de la ressource en eau  ⇒ Economies d'eau des collectivités et des activités économiques (hors agriculture)  ⇒ Gestion collective de la ressource pour l'irrigation
Stratégie d'adaptation au changement climatique	Changements dans l'environnement, évènements climatiques extrêmes plus fréquents et ressource en eau plus rare  ⇒ Faire baisser les consommations d'eau et optimiser les prélèvements en fonction des ressources disponibles  ⇒ Sécuriser l'approvisionnement en eau potable  ⇒ Préserver et améliorer la ressource en eau disponible